



Date de la

Convocation :

03/10/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Date d'affichage

de l'ordre du jour :

03/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de

Conseillers :

Exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 5

Votants : 23

Commune de La-Rivière-Saint-Sauveur

Séance ordinaire du

09 octobre 2025

Objet : 2025-31 Ouvertures dominicales 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre à 18 heure 30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier DEPIROU, Maire.

Étaient également présents : Mme PETIT, M. GIMER, Mme PILATTE, M. FARIDE, Mme PEYROCHE, adjoints ; M. MARCHIS, M. POTEL, Mme AUDOU, Mme BARBEY, M. AUDOU, Mme LEMAIRE, M. YON, Mme BESLON, M. JEHENNE, M. CAMBRUNE, M. CAUBRIÈRE, M. LEBAS, conseillers municipaux.

Excusés : M. GROD a donné pouvoir à M. CAMBRUNE, M. HEMERY a donné pouvoir à M. CAUBRIÈRE, Mme DOMIN a donné pouvoir à Mme PEYROCHE, Mme MOUETTE a donné pouvoir à Mme BESLON, M. KASSAC a donné pouvoir à M. DEPIROU.

Mme PEYROCHE Jessica a été désignée secrétaire de séance.

Vu les demandes formulées par courriers par certains commerçants ;

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21 ;

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après



avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture dominicales pour l'année 2026 aux dates suivantes :

- Dimanche 11 janvier 2026 ; Soldes d'hiver ;
- Dimanche 28 juin 2026 ; Soldes d'été ;
- Dimanche 30 août 2026 ; Rentrée scolaire ;
- Dimanche 6 septembre 2026 ; Rentrée scolaire ;
- Dimanche 29 novembre 2026 ; Date spécifique ;
- Dimanche 6 décembre 2026 ; Fêtes de fin d'année ;
- Dimanche 13 décembre 2026 ; Fêtes de fin d'année ;
- Dimanche 20 décembre 2026 ; Fêtes de fin d'année ;

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **DE DONNER** un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2026
- **DE PRÉCISER** que la communauté de communes du pays d'Honfleur-Beuzeville sera saisie pour avis conforme,
- **DE PRÉCISER** que les dates évoquées en séance seront définies par un arrêté du Maire,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance à La-Rivière-Saint-Sauveur le 09 octobre 2025,

Le Maire,

Didier DEPIROU



Acte rendu exécutoire après la transmission au représentant de l'État le 23 octobre 2025 et de la publication le 23 octobre 2025.